

L'association PUHR a pour mission :

- d'impulser des dynamiques territoriales, multi-acteurs, pour porter des projets de régénération des cycles de l'eau
- de diffuser la vision, les inspirations et les connaissances sur l'hydrologie régénérative
- de fédérer et animer des réseaux d'acteurs locaux et nationaux



S'il s'agit d'une réadhésion, n'hésitez pas à remplir uniquement les éléments nouveaux !

ENTREPRISE ASSOCIATION COLLECTIVITÉ

Nom :

Domaine d'activité :

Adresse :

Téléphone principal :

E-mail :

Site Internet :

Bassin Versant de référence :

CONTACT PRINCIPAL (si différent) :

NOM - Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

BARÈME DES COTISATIONS

Personnes physiques	Personnes morales
15 €	50 €

Règlement : Par virement Par chèque

Je règle la cotisation d'un montant de : €

Je fais un don complémentaire de : €

Règlement total : €

Date et signature :

QU'ATTENDEZ-VOUS

de votre adhésion ?

.....

.....

.....

.....

.....

QUE PENSEZ-VOUS

apporter à l'association ?

.....

.....

.....

.....

.....

Bon à savoir

Les dons et adhésions des particuliers sont déductibles à 66 % de l'impôt sur le revenu et ceux des entreprises sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du montant versé, dans la limite d'un plafond de 5% du chiffre d'affaire.

L'ADHÉSION SE FAIT SUR UNE ANNÉE CIVILE

Titulaire : Association Pour Une Hydrologie Régénérative
IBAN : FR76 1027 8089 3100 0209 0490 125 / **BIC :** CMCIFR2A



En tant qu'adhérent vous serez inscrit à notre lettre d'information et serez ajoutés à une liste d'échanges entre adhérents de votre bassin versant.

Je ne souhaite pas recevoir la lettre d'information

Je ne souhaite pas être ajouté à une liste de diffusion entre adhérents